

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2013

RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LE SYSTÈME PROSTITUTIONNEL - (N° 1437)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° 54

présenté par
Mme Olivier, rapporteure

ARTICLE 6

À la troisième phrase de l'alinéa 5, après le mot : « autorisation », insérer le mot : « provisoire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.